



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de- Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Ajout à la grille des usages - zone Cb-1**

L'annexe 1 (grille des usages) du Règlement de zonage numéro 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon à laquelle réfère l'article 4.1 est modifiée, à l'égard de la zone Cb-1, en ajoutant un point noir « • » à la ligne « 39 Réparation automobile ».

Adopté le 5 décembre 2005

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 JANVIER 2006